

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00789

Numéro SIREN : 891 806 366

Nom ou dénomination : 20/20

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 2554

Désignation de l'entreprise <u>EURL 20/20</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	30 080	4 837
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 711	35 243
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	5 542	3 672
	TOTAL (I)	DL	78 334	54 752
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	53 035	65 794
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 545	1 541
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	213	1 720
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 926	20 776
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	60 000	60 000
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	142 719	149 831	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	221 053	204 583	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	102 533	96 796	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : EURL 20/20		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	214 200	FH		FI	214 200	192 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	214 200	FK		FL	214 200	192 000	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	214 202	192 008
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	67 053	71 629	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	615	558	
	Salaires et traitements *					FY	103 596	74 978	
	Charges sociales (10)					FZ	25 477	23 710	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	1 270	644
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	11		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	198 022	171 520	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	16 180	20 488	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	20 000	20 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	64		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	20 064	20 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	420	509	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	420	509	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	19 644	19 491	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	35 824	39 980	

Désignation de l'entreprise EURL 20/20		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 870
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 870
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 870)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 243
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	234 266
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	202 554
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	31 711
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	14 373
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		1 870	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **EURL 20/20**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	1 032		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD			KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG			KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ			KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM			KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP			KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS			KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV			KW	KX		
		Matériel de transport *			KY			KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	5 893		LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE			LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI	LJ		
Avances et acomptes				LK			LL	LM			
TOTAL III				LN	5 893		LO	LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M	8T		
	Autres participations				8U	169 350		8V	8W		
	Autres titres immobilisés				1P			1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U	1V 2 000		
	TOTAL IV				LQ	169 350		LR	LS 2 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	176 275		ØH	ØJ 2 000			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2			
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Régime des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN			DØ	1 032		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO			LW			1X
CORPORELLES	Terrains				IP			LX			LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA			MC	
		Sur sol d'autrui		IR			MD			MF	
	Inst. gales, agencés et am des constructions			IS			MG			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT			MJ			ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU			MM			MO
		Matériel de transport			IV			MP			MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	5 893		MS			MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX			MV			MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ			NB
Avances et acomptes				NC			ND			NF	
TOTAL III				IY			NG	5 893		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			ØU			ØW
	Autres participations				IØ			ØX	169 350		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1			2B			2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2			2E	2 000		2G
	TOTAL IV				I3			NJ	171 350		2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4			ØK	178 275		ØM	

Exercice N clos le : **31/12/2023**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **EURL 20/20**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : EURL 20/20										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY	405	EL	206	EM		EN	612	
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK	405	RM	206	RN		RO	612	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	494	QM	1 064	QN		QO	1 558	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	494	QV	1 064	QW		QX	1 558	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	900	ØP	1 270	ØQ		ØR	2 170	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5		
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL	1 870		NM					NO	1 870	
Total général (I + II + III)	NP	1 870	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	1 870	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	1 870	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				1 870	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions				Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	3 672	TM	1 870	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
	TOTAL I	3Z	3 672	TS	1 870	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y
TOTAL II	5Z		TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C	6D
		6E		6F		6G	6H
		Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
		9U		9V		9W	9X
		Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	3 672	UB	1 870	UC	UD	5 542
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF		
			UG		UH		
			UJ	1 870	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL 20/20						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	2 000	UR	2 000	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	16 640		16 640		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23		23	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	20 064		20 064		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	233		233		
	Charges constatées d'avance	VS	162		162		
TOTAUX			VT	39 122	VU	39 122	
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	2 000				
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	20 064				
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	53 035	12 848	40 186		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	213	213			
Personnel et comptes rattachés		8C	12 851	12 851			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 206	5 206			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 243	2 243			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 509	7 509			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	116	116			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	60 000	60 000			
Groupe et associés (2)		VI	1 545	1 545			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	142 719	VZ	102 533	40 186	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 545	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	12 759	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : EURL 20/20		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122023					
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	31 711		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	XB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	XW			
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	2 243		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ			
						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
					TOTAL I	WR	33 954		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	1 000		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					XA	19 000		
						XZ			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY			
	Majoration d'amortissement *					XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	14 954			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	14 954	0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise EURL 20/20		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 818
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : EURL 20/20										Néant <input type="checkbox"/> *									
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB												
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	35 243		Dividendes		ZD		35 243										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE													
					Report à nouveau	ZF													
	TOTAL I	ØF	35 243			(N.B. : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG												
										TOTAL II	ZH	35 243							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ														
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR														
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS														
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT														
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8			XQ				81										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU														
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 944			2 469										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV														
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	65 109			69 080										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	67 053			71 629										
IMPTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW														
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	615			558										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	615			558										
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	42 840			40 400										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	6 289			3 775										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				ØB	41 047													
	- Montant de la plus valeur constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS														
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5,57	%			%									
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP																	
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si ou cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0									ZR									
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH										
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL									
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO									
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	8	9	1	8	0	6	3	6	6	0	0	0	1

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **221 053 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 234 266 euros** et un total **charges de 202 554 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 31 711 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 5 ans.
- Constructions : 20 à 50 ans.
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans.
- Installations et agencements divers : 5 à 10 ans.
- Outillage et matériel : 3 à 10 ans.
- Matériel informatique : 3 à 5 ans.
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans.
- Matériel de transport : 2 à 5 ans.
- Mobilier : 5 à 10 ans.

Fond commercial

En cas de fond commercial inscrit à l'actif, l'entreprise considère que l'usage du fond commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fond commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique et d'usage dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les stocks sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes





Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

En cas de portefeuille titres, une provision pour dépréciation égale à la différence entre la valeur de souscription et le cours à la date de clôture est effectuée lorsque cette valeur de souscription est supérieure.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



"20/20"

Société À Responsabilité Limitée au capital de 10.000 EUR
Siège social : CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE (Charente) – Lieu-Dit Les Pièces de l'Âge
891.806.366 RCS ANGOULÊME

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait du rapport de gestion

Après avoir constaté que la réserve légale est intégralement provisionnée,

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- Bénéfice..... 31.711,44 EUR
 - Au poste "Autres réserves", en totalité, ci..... 31.711,44 EUR

RÉSOLUTION VOTÉE D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Extrait de la décision ordinaire

L'Associée unique,

Après avoir constaté que la réserve légale est intégralement provisionnée,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé de la manière suivante :

- Bénéfice..... 31.711,44 EUR
 - Au poste "Autres réserves", en totalité, ci..... 31.711,44 EUR

Fait à CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE
Le 15 avril 2024

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le gérant,


~~SARL 20/20~~
ZI Les Pièces de l'Âge - BP 42
46 280 CHASSENEUIL SUR BONNIEURE
Tél. 05.45.39.97.97
R.C.S. 891 806 366

Yannick DUMAINE
Es qualités